



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22418

Texte de la question

L'environnement est aujourd'hui l'une des priorités du Président de la République qui s'est engagé pour le développement d'une « écologie humaniste au cœur même de notre pacte républicain ». La charte de l'environnement sera présenté au Parlement avant la fin de l'année 2003. Aussi, M. Serge Grouard demande à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire de bien vouloir lui indiquer s'il jugerait opportun d'inclure dans l'enseignement scolaire des principes élémentaires de protection de l'environnement.

Texte de la réponse

Les horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire parus en janvier 2002 qui entrent en application sur une période de trois ans, de la rentrée scolaire 2002 à la rentrée scolaire 2004, prennent largement en compte l'éducation à l'environnement. Ainsi, dès l'école maternelle, le jeune enfant construit le socle de ses premiers apprentissages conceptuels. Il est appelé à anticiper des situations, à prévoir les conséquences, à observer les effets de ses actes, à construire des relations entre les phénomènes observés. Une première sensibilisation aux problèmes de l'environnement est effectuée lors de la découverte de différents milieux proches. Au cycle des apprentissages fondamentaux (GS, CP et CE 1), les élèves poursuivent l'apprentissage de la manifestation de la vie chez l'enfant, chez les animaux et les végétaux. Ils prennent conscience de la fragilité des équilibres observés dans les milieux de vie. Enfin, au cycle des approfondissements, du CE 2 au CM 2, l'éducation à l'environnement occupe une place croissante et devient transdisciplinaire, en particulier en relation avec l'éducation civique. Elle est un des sept thèmes traités sur trois ans dans le champ disciplinaire des sciences et de la technologie. La complexité de l'environnement et l'action exercée par les hommes font partie des points de programme étudiés. Cette éducation s'appuie sur une compréhension scientifique pour des choix raisonnés. L'éducation à l'environnement se poursuit au collège et au lycée, notamment dans le cadre des enseignements de sciences de la vie et de la Terre, de physique-chimie, d'histoire-géographie et d'éducation civique. De nombreuses activités sont proposées aux élèves volontaires, autour de projets citoyens. Une expérimentation a lieu actuellement dans 80 établissements primaires et secondaires de dix académies sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable, sous la responsabilité de l'inspection générale et de la direction de l'enseignement scolaire. D'autres actions sont menées dans le cadre de l'opération « Envie d'agir » ou en partenariat avec le secrétariat d'État au développement durable. Une série de documents pédagogiques édités par le SCEREN-CNDP, dans la collection des « Textes et documents pour la classe » traite des aléas et enjeux relatifs aux risques majeurs.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22418

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5758

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4470